

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2668

présenté par
Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme

ARTICLE PREMIER

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 32, supprimer les mots :

« , d'une part, renforcer la création de richesse et la compétitivité de l'économie française et,
d'autre part, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite supprimer l'objectif de création de richesse et de compétitivité de l'agriculture française.

L'objectif principal de l'agriculture est de nourrir durablement la population résidant sur le territoire français. Elle répond à un besoin primaire et ne doit faire l'objet d'aucune obligation de compétitivité. "